

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



Un des plus Beaux Villages
de France

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**
En exercice : **10**
Qui ont pris part aux
délibérations : **9**
Date de la convocation :
26 Mars 2018

Date d'affichage :
L'an deux mil dix-huit
26 Mars 2018

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 6 AVRIL 2018

Le Six Avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.
PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD
Michel, ONDET Julien, LANDIER Jany, TROUBAT Isabelle, DE NOUEL
Bertrand, BOND Marilyn.

ABSENTS EXCUSES : CARRE-LAUBIGEAU Xavier donne pouvoir à
LANDIER Jany, MARTIN Agnès.

SECRETARE : M. ONDET Julien a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n° 2018-04-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-002 – Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux
d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, et propose de ne pas augmenter
les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1er Tour :

Nombre de votants : 8

Nombre d'exprimés : 9

Pas d'augmentation : 9

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018 des trois taxes
directes locales

- TAXE D'HABITATION : 9.50%
- TAXE FONCIERE « BATI » 13.50%
- TAXE FONCIERE « NON BATI » 50.18%

Le produit attendu des impôts directs locaux s'élève à 34 794 euros compte tenu des bases
prévisionnelles desdits impôts communiqués par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de notifier cette décision.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-003 – Versement d’une subvention au Centre Communal d’Action Social (CCAS) - exercice 2018

Sur présentation de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents, décide :

- **D’ATTRIBUER** une subvention communale au Budget CCAS d’un montant de 1 200.00 euros, qui sera imputée à l’article 6573 de la section de fonctionnement, en dépenses.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-004 – Orange : Redevance d’occupation du domaine public – année 2018

En application du décret n° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier, France Télécom est tenu de déclarer aux gestionnaires de voirie l’occupation qui est faite par ses infrastructures de télécommunications du domaine public routier dont ils ont la charge.

Pour l’année 2018 Orange déclare les installations d’infrastructures de télécommunications occupant le domaine public dont la Commune de Crissay-Sur-Manse est gestionnaire :

- Artères aériennes de télécommunications : 4.819 km
- Artères en sous-sol de télécommunications : 3.185 km
- Emprise au sol : 0.900 m

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents :

- **FIXE** la redevance 2018 due par France Télécom à 401.11 euros.
(4.819 x 52.38 + 3.185 x 39.28 + 0.900 x 26.19)

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-005 – Rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 1^{er} Mars 2018 relatif aux transferts de charges liés aux commerces et équipements sportifs rendus aux communes et à la mise à disposition du service ADS de la CCTVV auprès des communes membres et adhérentes

Sur le rapport de Monsieur Le maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,
- Vu le rapport définitif de la Commission Locale d’évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en date du 1^{er} mars 2018, et présenté en Conseil communautaire du 26 mars 2018,

CONSIDERANT :

- Que, conformément aux dispositions de l’article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, et ses communes membres, dont la mission est d’évaluer les montants des transferts de charges.
- Que la C.L.E.T.C. de la CCTVV réunie le 1^{er} mars afin de valoriser les charges transférées liées :
 - aux commerces rendus aux communes dans le cadre de la révision des statuts au 1^{er} janvier 2018 : bar restaurant de la commune de Faye la Vineuse, Bar restaurant de Luzé, Multiservice de Rilly sur Vienne, Auberge de Razines

- aux équipements sportifs rendus aux communes dans le cadre de la révision des statuts au 1^{er} janvier 2018 : swin-golf de Braslou, salle multisports de Ligré
- Que le rapport de la C.L.E.T.C. joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.
- Que la C.L.E.T.C. a retenu l'uniformisation des conditions de mise à disposition du service ADS de la CCTVV avec le service unifié CCTVV/CCTVI et notamment des dispositions financières entre la CCTVV et ses communes membres et adhérentes au service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport définitif de la C.L.E.C.T du 1^{er} mars 2018 joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents afférent,
- **PRECISE** que les impacts financiers définis dans le rapport de la CLETC seront intégrés au budget communal. (Si la commune est concernée par un transfert de charge ou adhère au service ADS de la CCTVV)

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-006 – Réfection de noue sur le préau accolé à la Mairie - devis

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des différents devis concernant les travaux de réfection de noue sur le préau accolé à la Mairie.

- **SARL NARBONNE JEROME** **1 152.96 € HT → 1 383.55 € TTC**
- **PHILIPPE VARIN BATIMENT** **1 393.00 € HT → 1 672.00 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de la SARL NARBONNE JEROME pour un montant de 1 152.96 € HT → 1 383.55 € TTC

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-007 – Occupation du domaine public pour une brocante

Monsieur le Maire rappelle qu'une brocante est prévue le Dimanche 20 Mai 2018 à Crissay-sur-Manse, et qu'il y a lieu de fixer le droit d'occupation temporaire du Domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'autoriser le Comité d'Animation de Crissay-Sur-Manse à organiser une brocante pour une journée maximum à l'année sur le Domaine public
- **FIXE** le montant du droit d'occupation du Domaine public à :
 - ▶ 3 € 00 par emplacement sans véhicule
 - ▶ 6 € 00 par emplacement avec un véhicule
- Cette somme sera recouvrée par le Trésor Public après constatation par Monsieur Le Maire

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-008 – Prêt de matériel - remboursement

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du récapitulatif du matériel communautaire emprunté par les Associations de la Commune pour l'année 2017. A ce jour la Commune à régler la somme de 30 euros auprès de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Association	Périodes	Stands	Tarifs
Association Crissay En Marche	28 Juin au 3 Juillet	5	10 euros
Association Indian Dream	12 au 13 Août	10	20 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander le remboursement auprès des 2 Associations
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'émettre un titre exécutoire à l'Association Crissay En Marche pour un montant de 10 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'émettre un titre exécutoire à l'Association Indian Dream pour un montant de 20 euros.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-009 – Dons

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu deux dons :

- Monsieur Collard Hervé : 50 euros
- Syndicat de Chasse : 30 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les 2 dons
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'émettre un titre exécutoire à Monsieur Collard Hervé pour un montant de 50 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'émettre un titre exécutoire au Syndicat de Chasse pour un montant de 30 euros.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-010 – Extension du réseau AEP

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du devis de l'entreprise DAGUET TP concernant l'extension du réseau AEP au niveau de la « Rue du Puy Renault ».

Coût total de l'opération : 5 384.00 euros HT → 6 460.80 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **SOLLICITE** l'extension du réseau AEP au niveau de la « Rue du Puy Renault ».
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise DAGUET TP pour un montant de 5 384.00 euros HT → 6 460.80 TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-04-011 – Décision modificative

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ACCEPTE les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
	2151-58	6 460.80	2151	6 460.80

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Informations – Questions diverses :

SIEIL – Eclairage public

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des horaires concernant l'éclairage public, arrêté à 22h. Il est décidé de rester sur cet horaire. Proposition d'acheter un contacteur à clef pour modifier l'horaire lors des manifestations. Le SIEIL prend en charge une partie de la dépense.

Coût total d'un contacteur : 86.00 euros.

Prise en charge par le SIEIL : 34.40 euros.

Reste à la charge de la Commune : 51.60 euros.

Il est décidé d'acheter 2 contacteurs à clef.

Voirie – Rue de la Porte Bigot

Monsieur Legros informe le Conseil Municipal de la dégradation de la route au niveau de la « Rue de la Porte Bigot » à cause des précipitations de ces derniers jours. Il est proposé de charger Monsieur Legros Jean-Jacques à demander des devis afin de remettre en état la voirie vers Septembre / Octobre. Sujet à revoir lors d'un prochain Conseil Municipal.

Syndicat d'eau

Décision de la part du Syndicat d'eau d'augmenter le prix de l'abonnement qui passera de 60 euros à 63 euros ainsi que la consommation de 0.85 euros à 0.88 euros pour 2019.

Syndicat de la Manse

Intervention des élèves de BTS GEMEAU (lycée agricole de Fondettes) sur le bassin de la Manse. Etude sur le tronçon entre le Grand Moulin et la passerelle de la Grande Croix.

- Observation de l'état de la ripisylve.

SMICTOM conteneurisation

Visite sur place du prestataire prochainement.

Prochain conseil municipal :

Vendredi 4 Mai à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 21h50

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 6 Avril 2018

LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT